Projets éducatifs territoriaux (PEDT)

Commune de Saint-Didier

1. DONNÉES GÉNÉRALES

Collectivité territoriale : Commune de Saint-Didier
Nom du correspondant : Madame KERGOAT Sandrine
Fonction : adjointe
Adresse : 12 place de la mairie 35220 Saint-Didier
Téléphone : 02 99 00 71 89
Adresse électronique : sandrinekergoat@outlook.fr

Périmètre et public du PEDT
Territoire concerné : commune de Saint-Didier

Publique concerné
Nombre total d'enfants : 360
Niveau maternelle : 155
Niveau élémentaire : 205

Mode d'inscription aux activités proposées : par période entre chaque vacances scolaires.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés :

- 1 école maternelle et élémentaire publique (École publique)
- 1 école maternelle et élémentaire privée (École privée Saint-Goulven)

2. PARTENAIRES DU PROJET

Partenaires institutionnels

- Mairie – ALSH municipal
- CAF
- DDCSPP
- IEN – DASEN

Partenaires associatifs

- CSF
- APE – AEP
- APEL

Autres partenaires

- Parents des deux écoles dont les représentants du Conseil d'école de l'école publique
- Enfants des deux écoles dont les représentants des Conseils d'élèves
- Enseignants des deux écoles
- OGEC

3. MÉTHODE ET OBJECTIFS

État des lieux

Activités périscolaires

- Garderie du matin entre 7 h 15 et 8 h 30 pour 130 enfants,
- Pause méridienne entre 12 h 00 et 13 h 45 pour 280 enfants,
- Garderie du soir entre 16 h 30 et 18 h 30 pour 200 enfants,

Activités extrascolaires
(nombre d'enfants en moyenne sur l'année)

- ALSH (24 enfants)
- Basket (56 enfants)
- Danse (53 enfants)
- Musique (14 enfants)
- Football (5 enfants)

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

- Locaux

Patio (2 salles)
+ bibliothèque
+ salle polyvalente
+ salle de sport
+ salle de restauration
+ salle ALSH
+ terrain de sport
+ terrains verts
+ locaux des deux groupes scolaires

- Coordinateur enfance – jeunesse

À partir du 1er septembre 2014 dans le cadre de la municipalisation de l'ALSH.

- Personnel

1 Coordinatrice enfance – jeunesse (DEFA + DEJEPS)
+ 1 directrice adjointe ALSH (BAFD)
+ 3 à 4 animateurs ALSH (BAFA)
+ 4 ATSEM (CAP petite enfance)
+ animateurs sans qualification
+ bénévoles
+ intervenants spécialisés

- Structure

Mise en place des TAP gérés par la coordinatrice enfance-jeunesse et la directrice adjointe dans le cadre d'un ALSH périscolaire sur deux demi-journées différentes dans les deux écoles.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte

- Financières
- Difficultés d'investissement des associations (contraintes horaires),

Objectif éducatif du PEDT en lien avec le projet de l'ALSH

Articulation du PEDT avec le Contrat enfance jeunesse (renouvellement prévu en décembre 2014) par le biais de la coordinatrice enfance – jeunesse qui pilotera l'ALSH et les TAP. Les animateurs pourront intervenir sur les différents temps.

Objectifs généraux

- Offrir aux enfants un vrai temps d'activités complémentaires aux savoirs de l'école.
- Permettre le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et sportives.
- Favoriser la connaissance des autres, le respect de leurs différences.
- Adapter les temps d'intervention à l'âge et au rythme de l'enfant.
- Être un espace de prévention et de socialisation.
- Développer l'esprit de responsabilité, envers soi comme envers autrui.
- Permettre la découverte d'activités culturelles, sportives et ludiques.
- Favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques péri-éducatives.

Objectifs opérationnels

- Être en cohérence avec les projets des deux écoles.
- Permettre un (ou plusieurs) temps-fort regroupant les deux écoles.
- Proposer des activités qui permettent aux enfants d'exploiter leurs compétences.
- Proposer différentes activités par cycle, stimulant la curiosité de l'enfant.
- Laisser à l'enfant la possibilité de ne pas participer, de se reposer.
- Proposer des thèmes pouvant être déclinés sur plusieurs activités.
- Proposer des projets individuels et collectifs.
- Développer un climat de confiance et de bien-être.

4. ACTIONS, ACTIVITÉS ET EMPLOI DU TEMPS

Les activités sont en adéquation avec les projets d'établissements qui sont :

- pour l'école publique : « École ouverte sur le monde et en interaction avec celui-ci »

- pour l'école privée : « Accueillir, favoriser les relations, prendre le temps de se construire, refuser les étiquettes et les jugements définitifs »

Emploi du temps en annexe 1

5. ACTIVITÉS PROPOSÉES ET ACTEURS ENCADRANTS

En cours de réflexion dont les pistes sont les suivantes : organisation des activités en TAP-O (organisés : présence régulière de l'enfant nécessaire sur une durée déterminée) et TAP-I (informels : les enfants ont des espaces à leur disposition et vont où ils le souhaitent). Le tout est encadré par des intervenants spécialisés, des animateurs et des bénévoles.

Exemples de TAP-O

- Production de cours métrages
- Initiation informatique et prévention sur les dangers d'internet et des réseaux sociaux
- Initiation et découverte sportives : hockey sur gazon, rollers, football américain...
- Théâtre, création de Kamishibaï, lecture à haute voix, création d'un petit journal
- Divers ateliers : cuisine, musique, jardinage/bricolage, langue étrangère...
- Arts plastiques/visuels
- Expression corporelle
- Danses traditionnelles

Exemples de TAP-I

- Espaces ludiques (jeux symboliques, jouets de construction et d'imagination, jeux de règles)
- Origami
- Coin « papote »
- Coin « prendre le temps de ne rien faire »

6. PILOTAGE DU PROJET

Composition de la structure de pilotage qui se réunira trois fois par an

- Coordinatrice enfance – jeunesse
- Directrice ALSH
- Municipalité
- Délégués de parents du Conseil d'École
- Équipes enseignantes (dont un représentant des Conseils d'élèves)
- Représentants ATSEM et personnel encadrant
- APE – AEP
- APEL
- IEN
- OGEC

La coordination du projet se fera par la coordinatrice enfance – jeunesse : Madame GILBERT Sylvie
Coordonnées : 12 rue de l'église 35 220 Saint-didier
02 99 00 33 08
mairie.saintdidier35@wanadoo.fr

7. INSCRIPTION ET LIENS AVEC LES FAMILLES

Les TAP seront gratuits pour l'année scolaire 2014-2015. L'inscription se fera par période entre chaque vacances scolaires. La municipalité utilisera tous les moyens de communication en sa possession pour échanger avec les familles (réunion publique, gazette, site internet, cahiers des élèves).

8. ÉVALUATION

Elle est prévue à chaque fin de période, en même temps que l'inscription de l'enfant pour la période suivante.
La méthode proposée s'appuie sur la participation des différents acteurs du PEDT. L'objectif est de proposer à partir de divers axes d'évaluation plusieurs outils permettant de collecter les perceptions des acteurs depuis la mise en place du PEDT.

Des enquêtes qualitatives :

- entretiens semi-directifs (parents, enseignants, agents communaux, personnels encadrants...)
- observations de terrain (lors des comités de pilotage, conseils d'école, TAP)

Des enquêtes quantitatives :

- questionnaires auprès des différents acteurs du PEDT

Évaluation des conditions de mise en œuvre

Conduite du projet : *concertation du comité de pilotage*

- conditions de mise en place du projet
- suivi

Finances : *concertation du conseil municipal*

- étude des coûts
- modalités de financement

Évaluation des effets

Sur les enfants : *questionnaire à destination des familles et des animateurs*

- sur les comportements, l'épanouissement
- sur l'autonomie, la responsabilité
- sur la fatigue, le sommeil, l'agitation

Sur les élèves : *questionnaire à destination des enseignants*

- en lien avec les objectifs des projets d'école
- sur les acquisitions, la réussite scolaire
- sur la motivation, l'attention, la mémoire

Socio-économique : *concertation entre la commune et la commission école élargie*

- sur le partenariat, la coopération intercommunale
- sur la vie de famille
- sur le développement d'offres d'activités